

S.I.V.O.S. DE BAPAUME

MARCHE DE PRESTATIONS SEJOUR CLASSE DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

===

REGLEMENT DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de déterminer le candidat qui sera chargé de la fourniture d'une prestation de séjour en pension complète en vue de l'organisation d'une Classe de Neige pour les enfants scolarisés en classe de CM 2 à l'école primaire publique de BAPAUME.

Ce marché de prestation est passé en application des dispositions des articles 28 et 29 du Code des Marchés Publics. Il donnera lieu à la passation d'un marché de prestation à procédure adaptée.

Le présent marché se décompose en un lot unique.

Le candidat sera appelé à remettre une offre comprenant :

- le séjour en pension complète pour les 48 élèves de CM2 de l'Ecole Primaire Publique de BAPAUME,
- l'animation avec six séances de ski de piste, ainsi que les visites et animations proposées,
- le transport aller-retour en car grand confort et les déplacements sur site.

Les critères retenus pour juger l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- **Valeur technique de l'offre (60 points),**

Cette valeur technique sera appréciée à travers un mémoire justificatif et portera sur les éléments suivants :

- ✎ Proximité des pistes (15 points),
- ✎ Conditions d'hébergement (15 points),
- ✎ Propositions d'encadrement du groupe (15 points),
- ✎ Propositions de visites (15 points).

- **prix (40 points)**

Ce critère sera apprécié par rapport au prix proposé. Le prix le moins disant obtiendra la note maximale de 40 points.

Les candidats obtiendront une note qui sera le résultat du rapport suivant :

$$\begin{array}{r} \text{Prix de l'offre moins-disante} \\ \text{-----} \end{array} \quad \times 40 \quad =$$

Prix de l'offre

L'entreprise attributaire du marché sera invitée à remettre à la Collectivité les attestations prévues aux articles 43 et 47 du Code des Marchés Publics. En conséquence, au niveau de la consultation, la Commission acceptera une Déclaration sur l'Honneur du candidat attestant qu'il est à jour de ses déclarations fiscales et sociales.

Le candidat devra fournir la lettre de candidature (DC 1) ainsi que l'attestation du candidat (DC 2).

L'offre sera remise sous pli cacheté, en courrier recommandé avec accusé réception ou remis contre récépissé au siège du maître d'ouvrage en Mairie de BAPAUME – BP 17 – 62452 – BAPAUME CEDEX.

Le pli portera la mention « *Marché de prestations – Séjour de Classe de Neige – Année scolaire 2019/2020 – Ne pas ouvrir* ».

Ce pli comportera, outre le règlement de consultation et l'annexe « spécifications techniques » dûment signés par le candidat, précédé de la mention manuscrite « *Lu et approuvé à la date du* », l'Acte d'Engagement, le devis estimatif de la fourniture, Montant HT – TVA et TTC, ainsi qu'un mémoire justificatif décrivant la proposition accompagné des différentes pièces annexes demandées. Le titulaire remettra un dossier sur support informatique présentant le lieu d'hébergement et un plan descriptif des locaux d'hébergement et des classes mis à la disposition du groupe, ainsi que les certificats d'agrément de l'hébergement (Jeunesse & Sports, Education Nationale, Arrêté d'ouverture ERP).

Les candidats pourront obtenir des renseignements d'ordre administratif ou technique sur simple demande auprès du secrétariat de la collectivité. Téléphone 03.21.50.58.80 – Télécopie 03.21.58.60.93.

Les variantes au Cahier des Charges ne sont pas admises.

La publicité de cette consultation a été assurée par diffusion sur le site de la commune « bapaume.fr »

Date limite de remise des offres : le MARDI 22 OCTOBRE 2019 à 17 h

S.I.V.O.S. DE BAPAUME

MARCHE DE PRESTATIONS SEJOUR CLASSE DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

===

ANNEXE SPECIFICATIONS TECHNIQUES

La présente annexe a pour objet de déterminer les spécifications techniques du séjour de Classe de Neige organisé dans le cadre de l'année scolaire 2019/2020.

Ce séjour concerne 48 enfants de classe de CM 2 de l'Ecole Primaire Publique de BAPAUME accompagnés de 2 enseignants.

Une variation de plus ou moins 10 % du nombre d'élèves doit être envisagée par le prestataire retenu.

L'entreprise attributaire de ce marché devra proposer un séjour en pension complète dans un chalet pouvant accueillir un groupe d'enfants de l'Ecole de BAPAUME ou, au maximum, deux groupes, dont celui de l'Ecole de BAPAUME. En cas de second groupe, il est souhaité et préférable qu'il s'agisse d'un groupe d'enfants de même âge. Ce chalet devra avoir reçu les agréments requis de la part des différentes administrations compétentes (sécurité et accessibilité, Jeunesse et Sports, Education Nationale). La photocopie des différentes attestations devra être fournie dans le cadre du dossier de réponse à cette consultation.

Le séjour se déroulera sur une période de 9 jours et aura une dominante de découverte et de pratique du ski alpin, non compris le déplacement aller et retour en bus de BAPAUME au lieu de villégiature.

Au cours de ce séjour, les activités proposées seront les suivantes :

- six (6) séances de ski de piste, réparties sur la durée du séjour (tranche horaire souhaitée : 13 H 00/15 H 00),
- une séance de pratique de raquettes à neige,
- Une séance de conduite de chiens de traîneaux. Cette séance a pour vocation de faire découvrir la pratique de la conduite de chiens de traîneaux. Il ne s'agira pas d'un simple baptême aboutissant à une promenade avec chiens de traîneaux.
- Deux visites organisées autour du thème des Arts et Traditions populaires, des métiers de la montagne. Ces deux visites seront choisies par l'équipe d'enseignants parmi un panel d'une dizaine de propositions.

Pour chaque proposition d'activités, le pétitionnaire remettra un document écrit permettant d'apprécier l'intérêt de l'activité et les possibilités d'exploitation pédagogique.

- En option, le candidat proposera et chiffrera une séance de découverte du Ski de Fond. Ce chiffre sera dissocié de l'offre de base.
- En cas d'absence d'enneigement sur le site du séjour, le candidat s'engage à assurer un déplacement du groupe sur des pistes enneigées du domaine skiable de la station ou d'un domaine skiable voisin.

Le candidat devra prévoir le transport par autocar grand confort ainsi que tous les déplacements du groupe sur le site du séjour.

Le candidat remettra une grille de menus pour l'ensemble du séjour avec une composition de menus enfants comprenant cinq éléments pour le repas de midi, trois éléments pour le petit déjeuner, quatre éléments pour le repas du soir dont potage et un goûter. Les menus devront être équilibrés et répondront aux directives de la circulaire 2001-118 du 25 juin 2001 concernant la sécurité des aliments, recommandations du GEMRCN relatives à la nutrition (55/70 - 4 mai 2007).

Pour les menus adultes, la portion de viande sera doublée.

Le candidat devra faire une proposition d'encadrement du groupe. L'un des animateurs devra être titulaire de l'A.F.P.S. La collectivité souhaite recevoir les animateurs avant le départ.

Le candidat remettra un mémoire justificatif permettant d'apprécier les éléments techniques de sa proposition, notamment en termes d'hébergement, en termes d'encadrement, en termes d'animations.

L'encadrement du groupe devra être assuré par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF), ou éventuellement par des animateurs titulaires du Brevet d'Etat Ski Alpin.

Le groupe d'élèves sera divisé en trois groupes de niveaux. L'objectif du stage est d'aboutir à un passage d'étoiles par chaque élève.

Le départ de BAPAUME s'effectuera le vendredi matin pour une arrivée sur le site du séjour le vendredi soir.

Le retour s'effectuera le samedi matin à BAPAUME.

Les propositions de dates doivent se situer entre janvier et mars 2020.

départ le vendredi matin et retour le samedi matin



